

CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPRUNT

1. Le preneur s'engage à remettre le matériel en *parfait état de propreté et sans dégâts*. Les panneaux doivent être restitués *parfaitement classés* (c'est-à-dire dans l'ordre identique à celui existant lors de la prise en charge).
2. **L'ASBL MÉMOIRE D'AUSCHWITZ** se charge de l'emballage des panneaux de *Forex* qui sont classés thématiquement dans le *Flight-case* ou dans les boîtes de transport. Afin de faciliter le montage et le démontage, un « scénario » sera remis lors de la prise en charge. Le « scénario PDF de l'exposition » reprend tous les panneaux en *Forex* dans l'ordre chronologique.
3. Lors de la prise en charge du matériel, le preneur signera un formulaire reprenant certaines conditions et modalités pratiques. Lors de la restitution du matériel, un formulaire de décharge sera signé.
4. Étant donné que l'exposition se compose de panneaux (photos et légendes) à fixer au moyen d'attaches Colson (non livrés par nos soins) sur les supports (grilles-caddie), il est vivement conseillé de prendre possession du matériel quelques jours avant l'inauguration de l'exposition.
5. Le transport des panneaux en *Forex* et des grilles de supports est *entièrement à la charge du preneur*. Le preneur s'engage à être accompagné de *deux personnes*. S'il y a lieu de prendre également possession des grilles-caddie (support du matériel), il est obligatoire que le transporteur soit accompagné *d'au moins deux personnes, de préférence trois*.

UNE CAMIONNETTE EST LE VÉHICULE LE PLUS ADÉQUAT POUR LE CHARGEMENT DE CES GRILLES QUI MESURENT 1,20 M x 2 M / pièce !!!

Il est également obligatoire d'être muni de couvertures pour la protection des grilles. Dans le cas contraire, **L'ASBL MÉMOIRE D'AUSCHWITZ** se verra contrainte de refuser la prise en charge.

6. Les organisateurs peuvent toujours prendre contact avec Georges Boschloos – responsable de l'exposition – Tél. : +32 (0)2 512 79 98 – georges.boschloos@auschwitz.be – si d'éventuels problèmes de compréhension survenaient quant à l'organisation, au montage ou au démontage de l'exposition.
7. Le jour de l'inauguration, un membre de la Fondation peut, **sur demande uniquement**, être présent en vue d'expliquer au public l'œuvre et les activités de **L'ASBL MÉMOIRE D'AUSCHWITZ**.
8. Il doit être mentionné sur tout le matériel de diffusion (affiches, invitations, prospectus, articles et communiqués de presse...) afférent à la présentation de notre matériel que l'exposition est
« une conception et une réalisation de L'ASBL MÉMOIRE D'AUSCHWITZ. »
Les exposants s'engagent à transmettre un exemplaire de ces documents ainsi qu'une copie des coupures de presse afin que notre Centre soit à même de constituer un dossier complet pour chaque exposition. Si les organisateurs utilisent le logo de **L'ASBL MÉMOIRE D'AUSCHWITZ**, il doit être mentionné qu'il s'agit du logo de cette dernière et qu'il est utilisé avec l'accord de celle-ci. Les organisateurs s'engagent à remplir et faire parvenir le bref rapport d'activités qui leur sera soumis après restitution et vérification du matériel.
9. Le délai de l'emprunt est de *maximum trois mois*.

DONNÉES FINANCIÈRES – L’EMPRUNT DE L’EXPOSITION EST GRATUIT

Lors de la prise en charge, une garantie de **100,00 €** est demandée, laquelle sera remboursée par versement bancaire au numéro de compte que les organisateurs auront communiqué, et ce, dans les quelques jours suivant la restitution du matériel.

L'opération s'effectue uniquement après vérification complète du matériel et sous les conditions que les photos et légendes soient parfaitement classées et qu'aucune pièce ne soit manquante ou abîmée.

Payement de la garantie au comptant - pas de versement de garantie sur le compte de l’ASBL MÉMOIRE D’AUSCHWITZ !

MODALITÉS PRATIQUES POUR L’EMPRUNT

Afin de réserver le matériel, une simple demande **par écrit** (courrier, fax, courriel) est à transmettre à **l’ASBL MÉMOIRE D’AUSCHWITZ** mentionnant :

- Les dates précises d’exposition
- Les dates de prise en charge et de décharge du matériel afin de les bloquer dans le planning
- La date du vernissage (un membre de la Fondation y est délégué *uniquement sur demande* des organisateurs)
- Le lieu précis de l’exposition
- L’emprunt ou non des panneaux-supports.

ASBL MÉMOIRE D’AUSCHWITZ – Centre d’Études et de Documentation

Rue des Tanneurs, 65 – 1000 Bruxelles

Compte bancaire : 310-0780517-44 – IBAN : BE55 3100 7805 1744 – BIC : BBRUBEBB

Tél. : +32 (0)2 512 79 98 – Fax : +32 (0)2 512 58 84 – georges.boschloos@auschwitz.be – www.auschwitz.be